

MONTEVIDEO - URUGUAY

-O-O-O-O-O-O-O-O-

MISE A LA DISPOSITION DE TOUTES LES CINEMATHEQUES MEMBRES  
DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES ARCHIVES DU FILM DES  
NEGATIFS DE FILMS APPARTENANT A L'UNE DES ORGANISATIONS  
MEMBRES.-

On sait que chacune des cinémathèques membres de la Fédération possède des négatifs de films considérés de valeur pour tous. Jusqu'à présent, le régime des échanges - prêt limité et prêt illimité - est le seul système assuré par la Fédération pour faciliter les rapports des cinémathèques entre elles. Pourquoi la Fédération n'établirait-elle pas un procédé officiel qui permette à toutes les cinémathèques membres de la Fédération de tirer des copies des négatifs en possession de chacune de ces cinémathèques? Chaque institution prendrait à sa charge les frais qu'occasionnerait le tirage de sa copie et paierait aussi les frais d'expédition de cette copie au destinataire. Au cas où ce projet serait approuvé, il faudrait alors que la Fédération demande à toutes les organisations membres de lui remettre une liste des négatifs qu'elles possèdent, afin que toutes les cinémathèques en soient informées.-

J'insiste sur les avantages d'une telle mesure, car elle faciliterait énormément le travail des organisations membres de la Fédération et ne créerait par contre aucune difficulté à celles-ci.-

D'autre part, la large diffusion de ces films de valeur est tout à fait conforme aux buts de la Fédération dont le principal est d'éviter, par tous les moyens, que disparaissent les copies comptées de certains films.-

TIRAGE DE CONTRE-TYPES DE FILMS DE VALEUR EN VOIE DE DISPARITION

Cette suggestion vient compléter la première. Il existe, dans les différentes cinémathèques membres de la Fédération Internationale des Archives du Film, des copies de films importants - quelquefois des copies uniques - qui se trouvent actuellement en très mauvais état. Le tirage d'un contre-type de ces copies serait évidemment d'un grand intérêt pour toutes les cinémathèques. Quels inconvénients y aurait-il à ce que les frais de tirage de ces contre-types soient à la charge des cinémathèques qui bénéficieraient ensuite de ce tirage? Un tel procédé, rendu officiel par la Fédération, faciliterait énormément le travail de toutes les cinémathèques, puisqu'il permettrait de contretyper immédiatement tout le matériel disponible considéré comme rare ou en voie de disparition. La Fédération elle-même pourrait indiquer à chaque cinémathèque quelles copies elle jugerait indispensable de faire contretyper.-

En outre, on pourrait établir à l'avance un système de consultations qui permettraient le tirage de bandes provenant des meilleures copies des films disponibles, contrairement à l'usage actuel où l'on produit et on distribue très souvent des copies provenant de films originaux en mauvais état, incomplets et même avec des défauts qui en altèrent l'œuvre originale.-

A'p.-